

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANes) de la société

CLUB MÉDITERRANÉE

initiée par les sociétés GAILLON INVEST II et FIDELIDADE

AGISSANT DE CONCERT AVEC :

Les personnes dénommées dans le corps du présent document relatif aux autres informations des sociétés Gaillon Invest II et Fidelidade

présentée par



Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables des Co-Initiateurs



Le présent document relatif aux autres informations des sociétés Gaillon Invest II et Fidelidade a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 15 octobre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité des sociétés Gaillon Invest II et Fidelidade.

Le présent document complète la note d'information à l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest II et Fidelidade sur les titres Club Méditerranée, visée par l'AMF le 14 octobre 2014 sous le numéro n° 14-549, en application d'une décision de conformité en date du 14 octobre 2014 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note d'Information de Gaillon Invest II et Fidelidade sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Gaillon Invest II, 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris et, pour leur compte et pour le compte de Fidelidade (conformément à l'article 231-27, 2° du règlement général de l'AMF), auprès de :

- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris Cedex 18,
- Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, et
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 9, quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRESENTATION RESUMEE DE L'OFFRE.....	4
1.1	Principales caractéristiques de l'Offre	4
1.2	Coûts et Modalités de Financement de l'Offre	6
1.2.1	Frais liés à l'Offre.....	6
1.2.2	Modalités de financement de l'Offre	6
2.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE GAILLON INVEST II	7
2.1	Renseignements de caractère général concernant Gaillon Invest II.....	7
2.1.1	Dénomination sociale	7
2.1.2	Siège social	7
2.1.3	Forme et nationalité.....	7
2.1.4	Registre du commerce	7
2.1.5	Durée et date d'immatriculation.....	7
2.1.6	Objet social.....	7
2.1.7	Exercice social.....	7
2.1.8	Affectation du résultat.....	8
2.1.9	Dissolution – Liquidation.....	8
2.1.10	Contestation.....	8
2.2	Informations générales concernant le capital social de Gaillon Invest II.....	8
2.2.1	Capital social	8
2.2.2	Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions	8
2.2.3	Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions	9
2.2.4	Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle	9
2.2.5	Autres titres donnant accès au capital	12
2.2.6	Description des apports à Gaillon Invest II et des émissions de titres Holding Gaillon II à réaliser en application de l'Accord d'Investissement	12
2.2.7	Accord concernant les investissements des cadres de la Société.....	12
2.2.8	Pacte d'Actionnaires.....	12
2.3	Direction et commissariat aux comptes de Gaillon Invest II.....	12
2.3.1	Direction.....	12
2.3.2	Commissariat aux comptes	13
2.4	Assemblées générales	13
2.4.1	Consultations des associés	13
2.4.2	Délibérations.....	14
2.5	Description des activités de Gaillon Invest II.....	14
2.5.1	Activités principales	14
2.5.2	Evénements exceptionnels et litiges significatifs.....	14
2.5.3	Salariés.....	14
2.6	Patrimoine –Situation financière – Résultats.....	14
3.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE FIDELIDADE.....	15
3.1	Renseignements de caractère général concernant Fidelidade	15

3.1.1	Dénomination sociale	15
3.1.2	Siège social	15
3.1.3	Forme et nationalité.....	15
3.1.4	Registre du commerce	15
3.1.5	Durée et date d'immatriculation.....	15
3.1.6	Objet social.....	15
3.1.7	Exercice social.....	15
3.2	Informations générales concernant le capital social de Fidelidade.....	16
3.2.1	Capital social	16
3.2.2	Droits de vote.....	16
3.2.3	Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle	16
3.2.4	Autres titres donnant accès au capital	16
3.3	Gouvernance et commissariat aux comptes de Fidelidade	16
3.3.1	Direction et administration	16
3.3.2	Commissariat aux comptes	17
3.4	Description des activités de Fidelidade	17
3.4.1	Activités principales	17
3.4.2	Evénements exceptionnels et litiges significatifs.....	17
3.4.3	Salariés.....	17
3.5	Patrimoine –Situation financière – Résultats.....	17
4.	ATTESTATIONS DES CO-INITIATEURS RELATIVES AU PRESENT DOCUMENT	18
4.1	Pour Gaillon Invest II	18
4.2	Pour Fidelidade.....	18
5.	ANNEXE A : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BILANS ET COMPTES DE RESULTATS DE FIDELIDADE	19
6.	ANNEXE B : PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES COMBINES.....	24

1. PRESENTATION RESUMEE DE L'OFFRE

1.1 Principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, les sociétés Gaillon Invest II, société par actions simplifiée au capital de 1 euro, dont le siège social est sis 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 804 461 580 RCS Paris (« **Gaillon Invest II** ») et Fidelidade – Companhia de Seguros, société anonyme (*sociedade anónima*) de droit portugais au capital de 381.150.000 euros, dont le siège social est sis Largo do Calhariz, 30, 1249-001, Lisbonne (Portugal), enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 500 918 880 (« **Fidelidade** » et, ensemble avec Gaillon Invest II, les « **Co-Initiateurs** »), agissant de concert avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini ci-après) proposent de manière irrévocable aux actionnaires de la société Club Méditerranée ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la société Club Méditerranée (les « **OCEANES** »), société anonyme dont le siège social est sis 11, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, identifiée sous le numéro 572 185 684 RCS Paris (« **Club Méditerranée** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Club Méditerranée, au prix de 22,00 euros par action (dividende attaché) ;
- la totalité de leurs OCEANES, au prix de 23,23 euros par OCEANE.

Les actions Club Méditerranée et les OCEANES (ci-après désignées ensemble les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code ISIN FR0000121568 (mnémonique « CU ») et sous le code ISIN FR0010922955 (mnémonique « CUOC »).

L'Offre porte sur :

- la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par les Co-Initiateurs ou l'un des membres du Concert à la date de la Note d'Information,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, soit à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 29.342.376 actions Club Méditerranée, représentant 81,71% du capital et 75,57% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 35.910.739 actions et de 39.873.749 droits de vote de la Société au 30 septembre 2014 en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 2.12 de la Note d'Information), à raison (a) de la conversion des OCEANES¹ ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par Club Méditerranée (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (selon le cas)², soit, à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, un maximum de 2.070.763 actions Club Méditerranée nouvelles ;

soit, à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, un nombre maximal d'actions Club Méditerranée visées par l'Offre égal à 31.413.139.

¹ Soit 1.535.410 actions Club Méditerranée.

² Soit 535.353 actions Club Méditerranée.

- la totalité des OCEANes en circulation non détenues par les Co-Initiateurs ou l'un des membres du Concert, et qui sont, à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, au nombre de 1.441.700.

Il est précisé que :

- l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, et qui représentent, à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, 169.883 actions Club Méditerranée ;
- les actions nouvelles qui résulteraient de l'exercice d'Options exerçables et qui ne seraient pas cessibles du fait des stipulations des plans d'Options d'ici la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, et qui représentent, à la connaissance des Co-Initiateurs à la date de la Note d'Information, 161.664 actions Club Méditerranée, ne pourront pas en principe être apportées à l'Offre³ ;
- les actions Club Méditerranée d'ores et déjà émises, à la date de la Note d'Information, à la suite de l'exercice des Options et dont la période d'incessibilité en application des plans d'Options n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, ne pourront pas en principe être apportées à l'Offre⁴.

En particulier, il est rappelé que (i) l'accord d'investissement conclu en date du 12 septembre 2014 entre Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun Luxembourg Holdings S.à.r.l. (l'« **Investisseur Fosun** »), Fidelidade, JD Moon River S.à.r.l, Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited, JD Alps Limited, Jiuding China Growth Fund LP, Jiuding China Growth Fund II LP (JD Moon River S.à.r.l, Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited, JD Alps Limited, Jiuding China Growth Fund LP et Jiuding China Growth Fund II LP étant ci-après désignées les « **Entités JD** »), ACF II S.à.r.l (« **Ardian** »), MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfovski, Gaillon Invest II et Holding Gaillon II et (ii) l'accord séparé conclu en date du 12 septembre 2014 entre Monsieur Guo Guangchang (l'Investisseur Fosun, Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings et Monsieur Guo Guangchang étant désignés ci-après « **Fosun** »), Fidelidade, les Entités JD, Ardian, MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfovski, Gaillon Invest II et Holding Gaillon II (l'accord d'investissement et l'accord séparé étant désignés ci-après, l'« **Accord d'Investissement** »), qui sont constitutifs d'une action de concert entre l'ensemble de ces parties (le « **Concert** »)⁵, ont conduit au dépôt du projet d'Offre et du projet de Note d'Information le 12 septembre 2014⁶.

La participation de chacun des membres du Concert au sein de Club Méditerranée est décrite à l'article 1.1.1 de la Note d'Information.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Offre est soumise à un seuil de caducité décrit à la section 1.1.6 de la Note d'Information (le « **Seuil de Caducité** »).

³ Ces actions sont néanmoins incluses dans les 535.353 actions Club Méditerranée susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des Options pendant la période d'Offre et sont donc visées par l'Offre.

⁴ Ces actions sont néanmoins incluses dans les 31.413.139 actions Club Méditerranée formellement visées par l'Offre.

⁵ L'AMF a porté ces informations à la connaissance du public conformément à l'article 223-18 de son règlement général (D&I n°214C1898 du 15 septembre 2014).

⁶ D&I n°214C1892 du 12 septembre 2014.

1.2 Coûts et Modalités de Financement de l'Offre

1.2.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par les Co-Initiateurs, y compris les honoraires et frais de leurs conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, hors frais relatifs au refinancement envisagé de Gaillon Invest II (tel que décrit à la section 1.2.2), est estimé à environ 10 millions d'euros (hors taxes).

1.2.2 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où (i) la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par les Co-Initiateurs ou les membres du Concert pouvant être apportées à l'Offre (en ce compris, celles à émettre résultant de l'exercice des Options exerçables avant la date de clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, mais à l'exclusion de celles à émettre qui résulteraient de la conversion des OCEANes), et (ii) la totalité des OCEANes non détenues par les Co-Initiateurs ou les membres du Concert, seraient effectivement apportées à l'Offre, le prix d'acquisition desdits Titres serait de l'ordre de 691 millions d'euros. Ce montant serait réduit à environ 685 millions d'euros si les Options exerçables hors la monnaie n'étaient pas exercées (i.e., aucune des Options au titre des plans L et M ne seraient exercées et aucune des actions en résultant ne seraient apportées).

Le coût total maximum de l'Offre, en prenant pour hypothèse un taux de succès de 100% dans les conditions visées ci-dessus, est ainsi estimé à environ 701 millions d'euros et à environ 695 millions d'euros (si les Options exerçables hors la monnaie ne sont pas exercées).

Conformément à ce qui est indiqué à la section 1.3.1 de la Note d'Information, l'Offre est financée par apports en capital et par avances en compte courant de l'actionnaire de Gaillon Invest II, pour ce qui concerne cette dernière. Gaillon Invest II prévoit toutefois de se refinancer, notamment par appel à des financements extérieurs de nature bancaire ou par de nouveaux apports en capital. A cet effet, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale ont consenti une lettre d'engagement (commitment letter) pour un financement d'acquisition d'un montant maximum de 230 millions d'euros. Les engagements de Fidelidade au titre de l'Offre sont, quant à eux, financés sur fonds propres.

Conformément à l'Accord d'Investissement décrit à la section 1.3.1 de la Note d'Information, il est rappelé que les Titres apportés à l'Offre seront répartis selon les modalités suivantes :

- Gaillon Invest II acquerra un nombre d'actions apportées à l'Offre tel que Gaillon Invest II atteigne individuellement le Seuil de Caducité. Au-delà du Seuil de Caducité, toutes les actions apportées à l'Offre seront acquises par Fidelidade dans la limite de 170 millions d'euros, soit un maximum de 20% du capital de la Société sur une base non-diluée. Le solde sera acquis par Gaillon Invest II, pour un montant maximum d'environ 273 millions d'euros ;
- Gaillon Invest II acquerra l'intégralité des OCEANes apportées à l'Offre.

Il est par ailleurs prévu de refinancer une partie de l'endettement de Club Méditerranée en adéquation avec les besoins de la Société.

Les modalités de financement de l'Offre sont plus amplement décrites à la section 2.13.2 de la Note d'Information.

2. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE GAILLON INVEST II

2.1 Renseignements de caractère général concernant Gaillon Invest II

2.1.1 Dénomination sociale

Gaillon Invest II.

2.1.2 Siège social

6, Place de la Madeleine, 75008 Paris.

2.1.3 Forme et nationalité

Gaillon Invest II est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

Gaillon Invest II est identifiée sous le numéro 804 461 580 RCS Paris.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

Gaillon Invest II a été constituée le 5 septembre 2014 et immatriculée le 9 septembre 2014.

Gaillon Invest II a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, c'est-à-dire jusqu'au 8 septembre 2113, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.6 Objet social

Gaillon Invest II a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;
- et, plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par Gaillon Invest II, son extension, son développement et son patrimoine social.

2.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année suivante. Par exception, le premier exercice social a commencé le 9 septembre 2014, jour de l'immatriculation de Gaillon Invest II au registre du commerce et des sociétés, et se clôturera le 31 octobre 2014.

2.1.8 Affectation du résultat

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour être affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social ; il retrouve son caractère obligatoire lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, et augmenté s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur. La collectivité des associés ou l'associé unique, sur proposition du président, peut décider d'affecter tout ou partie du bénéfice distribuable à la dotation de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, de le reporter à nouveau ou de le distribuer entre tous les associés dans les conditions ci-après.

En outre, l'associé unique ou la collectivité des associés peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont il/elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux associés lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

La collectivité des associés ou l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque associé, pour tout ou partie du dividende mis en distribution – ou des acomptes sur dividendes – une option entre le paiement du dividende – ou de l'acompte – en numéraire ou en actions de la société.

2.1.9 Dissolution – Liquidation

La dissolution et la liquidation de Gaillon Invest II sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code de commerce. Le boni de liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

2.1.10 Contestation

Toutes les contestations qui, pendant la durée de Gaillon Invest II ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la société et les associés, soit entre les associés entre eux, à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

2.2 Informations générales concernant le capital social de Gaillon Invest II

2.2.1 Capital social

Le capital social de Gaillon Invest II est fixé à la somme de 1 €. Il est divisé en une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro intégralement libérée.

2.2.2 Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions

Les actions de Gaillon Invest II sont nominatives. Elles sont inscrites en compte aux noms de leurs propriétaires dans les conditions et selon les modalités légales et réglementaires. Les actions se transmettent par virement de compte à compte. Les cessions d'actions sont libres.

2.2.3 Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation. Les droits et obligations attachés aux actions suivent le titre dans quelque main qu'il passe. Les associés ne supportent les pertes et ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de la collectivité des associés ou de l'associé unique.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

2.2.4 Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle

Gaillon Invest II a pour actionnaire unique Holding Gaillon II (« **Holding Gaillon II** »). Gaillon Invest II et Holding Gaillon II sont deux sociétés nouvellement constituées.

Holding Gaillon II est une société par actions simplifiée au capital de 1 euro, dont le siège social est sis 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 804 459 782 RCS Paris. Holding Gaillon II est détenue à hauteur de 100% du capital et des droits de vote par l'Investisseur Fosun.

L'Investisseur Fosun est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, identifiée sous le numéro B 177840 RCS Luxembourg, filiale à 100% de Fosun Industrial Holdings Limited⁷, celle-ci étant une filiale à 100% de Fosun International Limited, elle-même contrôlée indirectement par M. Guo Guangchang.

Il est rappelé que Fosun Property Holdings Limited, également filiale à 100% de Fosun International Limited, et M. Guo Guangchang détiennent dans le cadre du Concert une participation dans Club Méditerranée représentant 18,29% de son capital et 24,43% de ses droits de vote (voir déclaration de franchissement de seuils et d'intention diffusée par l'AMF en date du 15 septembre 2014⁸).

Le groupe Fosun (le "**Groupe Fosun**") est un groupe aux activités diversifiées implanté notamment en Chine et qui gère des encours d'une valeur de 37,32 milliards d'euros⁹ au 30 juin 2014.

D'envergure internationale et acteur majeur de l'économie asiatique, le Groupe Fosun employait au 30 juin 2014 environ 37.000 salariés.

La société mère du Groupe Fosun, Fosun International Limited, est une société cotée depuis le 16 juillet 2007 à la bourse de Hong Kong (Hong Kong Stock Exchange ; code 656).

⁷ Société privée non cotée de droit de Hong Kong, dont le siège social est sis Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, enregistrée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1039791.

⁸ D&I n°214C1898 du 15 septembre 2015.

⁹ Taux de change EUR / RMB au 30 juin 2014.

Les sociétés composant le Groupe Fosun interviennent dans différents domaines d'activité stratégiques, dont les principaux sont les suivants :

- le secteur des assurances (au travers notamment des sociétés Yong'an P&C Insurance, Pramerica Fosun Life Insurance et Peak Reinsurance) ;
- le secteur industriel (produits pharmaceutiques et de santé, immobilier, acier, exploitation minière, notamment au travers des sociétés Fosun Pharma, Forte, Nanjing Nangang and Hainan Mining) ;
- le secteur de l'investissement ; et
- le secteur de la gestion d'actifs (au travers notamment des fonds QFLP (Carlyle-Fosun), RMB Private Equity, Star Capital et certains fonds immobiliers de Forte).

Les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 relatives à Fosun International Limited figurent dans le rapport annuel pour l'année 2013 publié sur le site de Fosun International Limited à l'adresse suivante : <http://www.fosun.com/site/site-adv/upload/1397554884639.pdf>.

Par ailleurs, les informations financières semestrielles au 30 juin 2014 relatives à Fosun International Limited figurent dans le rapport semestriel pour le premier semestre 2014 publié sur le site de Fosun International Limited à l'adresse suivante :

<http://www.fosun.com/site/site-adv/upload/1410489218094.pdf>.

Il en ressort qu'en 2013 et au 30 juin 2014, le chiffre d'affaires généré au titre des principales branches d'activité du Groupe Fosun a été le suivant :

	Au 31 décembre 2013		Au 30 juin 2014	
	En millions de RMB	En millions d'Euros*	En millions de RMB	En millions d'Euros**
Branche assurance	276,8	32,9	2.182,3	260,0
Branche industrielle	50.362,8	5.982,1	22.075,5	2.639,7
Branche investissement	399,8	47,5	509,5	60,7
Branche <i>asset management</i>	443,5	52,7	102,1	12,2
Dont intra-groupe	(466,0)	(55,4)	(73,5)	(9,0)
Total	51.016,9	6.059,8	24.795,9	2.953,8

* Taux de change au 31 décembre 2013.

** Taux de change au 30 juin 2014.

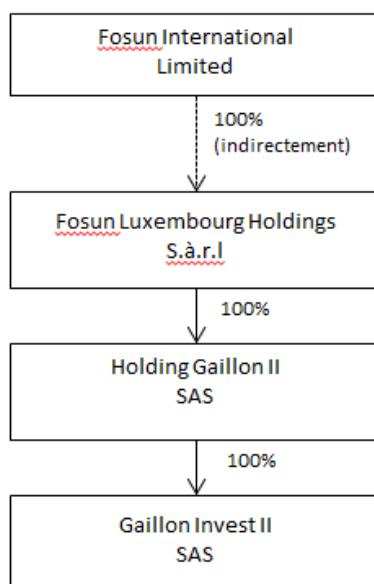
En outre, un résumé des principaux agrégats financiers est reproduit ci-dessous :

	Au 30 juin 2014		Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	En millions de RMB	En millions d'Euros*	En millions de RMB	En millions d'Euros**	En millions de RMB	En millions d'Euros**
Chiffre d'affaires	24.795,9	2.953,8	51.016,9	6.059,8	51.764,7	6.296,9
Résultat net	2.724,1	324,5	7.852,8	932,8	4.943,9	601,4
Actif immobilisé	126.579,9	15.078,7	102.113,5	12.129,1	76.454,54	9.300,2
Actif circulant	186.734,4	22.244,6	81.010,4	9.622,4	85.743,9	10.430,2
<i>Total actif</i>	<i>313.314,3</i>	<i>37.323,3</i>	<i>183.123,9</i>	<i>21.751,5</i>	<i>162.198,4</i>	<i>19.730,4</i>
Capitaux propres	67.372,5	8.025,7	61.299,8	7.281,2	57.218,4	6.960,2
Endettement	245.941,8	29.297,6	121.824,1	14.470,3	104.980,0	12.770,2
<i>Total passif</i>	<i>313.314,3</i>	<i>37.323,3</i>	<i>183.123,9</i>	<i>21.751,5</i>	<i>162.198,4</i>	<i>19.730,4</i>

* Taux de change au 30 juin 2014.

** Taux de change au 31 décembre 2013.

L'organigramme suivant présente la structure actionnariale de Gaillon Invest II à la date du présent document :



En cas de suite positive de l'Offre, les apports en nature et en numéraire par l'Investisseur Fosun, Ardian, JD Moon River S.à.r.l et MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfowski prévus par l'Accord d'Investissement décrit à la section 1.3.1 de la Note d'Information seront effectués au plus tard un jour ouvré avant la date de règlement-livraison de l'Offre. Ces apports seront rémunérés par les titres décrits à ladite section.

Par ailleurs, ainsi qu'il est rappelé à la section 2.2.7, il sera proposé à un certain nombre de cadres d'investir dans Holding Gaillon II au travers de sociétés *ad hoc* nouvellement constituées.

La société Holding Gaillon II est actuellement dirigée par son président, M. Jiannong Qian, qui exerce ses fonctions sans limitation de durée et qui peut être révoqué à tout moment par décision de la collectivité des associés et sans qu'un juste motif soit nécessaire. Les autres mandats de M. Jiannong Qian sont décrits à la section 2.3.1.

La gouvernance de Holding Gaillon II sera modifiée en cas de suite positive de l'Offre conformément à ce qui est rappelé à la section 1.3.3 de la Note d'Information.

2.2.5 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès au capital ou susceptible de donner accès au capital de Gaillon Invest II.

2.2.6 Description des apports à Gaillon Invest II et des émissions de titres Holding Gaillon II à réaliser en application de l'Accord d'Investissement

Il est rappelé que l'Accord d'Investissement conclu le 12 septembre 2014, Fosun, Fidelidade, les Entités JD, Ardian, MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfovski, Gaillon Invest II et Holding Gaillon II prévoit notamment des apports à Gaillon Invest II et l'émission de titres Holding Gaillon II. L'Accord d'Investissement est décrit à la section 1.3.1 de la Note d'Information.

2.2.7 Accord concernant les investissements des cadres de la Société

Il est rappelé que les parties à l'Accord d'Investissement sont convenues aux termes de cet accord, de permettre à environ 400 cadres du groupe Club Méditerranée (autres que MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfovski) d'investir indirectement dans Holding Gaillon II au travers de sociétés *ad hoc* nouvellement constituées. L'accord concernant les investissements des cadres de la Société est décrit à la section 1.3.2 de la Note d'Information.

2.2.8 Pacte d'Actionnaires

Il est rappelé que les parties à l'Accord d'Investissement sont convenues de conclure, sous réserve de la suite positive donnée à l'Offre, au plus tard un jour ouvré avant la date de règlement-livraison de l'Offre, un pacte d'actionnaires (le « **Pacte d'Actionnaires** ») d'une durée de vingt-cinq (25) ans ayant pour objet principal d'organiser les règles applicables entre les porteurs de valeurs mobilières de Holding Gaillon II et de la Club Méditerranée, et dont les principales stipulations sont décrites à la section 1.3.3 de la Note d'Information.

2.3 Direction et commissariat aux comptes de Gaillon Invest II

2.3.1 Direction

Gaillon Invest II est actuellement dirigée par son président qui exerce ses fonctions sans limitation de durée et qui peut être révoqué à tout moment par décision de l'associé unique (ou de la collectivité des associés) et sans qu'un juste motif soit nécessaire.

Le président peut être assisté d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associé ou non, portant le titre de directeur général et ayant les mêmes pouvoirs que le président pour représenter la Société à l'égard des tiers.

M. Jiannong Qian est actuellement président de Gaillon Invest II. Il est rappelé que M. Jiannong Qian est administrateur de Club Méditerranée¹⁰. Aucun directeur général n'a été nommé au sein de Gaillon Invest II.

Il est rappelé qu'en vertu du Pacte d'Actionnaires mentionné à la section à la 2.2.8, en cas de suite positive de l'Offre, il est prévu que la gouvernance de Gaillon Invest II soit modifiée au plus tard un jour ouvré avant la date de règlement-livraison de l'Offre. En particulier, le président et l'un des directeurs généraux ou directeurs généraux délégués de Gaillon Invest II seront les mêmes personnes que le président et le directeur général de Holding Gaillon II.

En outre, les pouvoirs du président et du ou des directeurs généraux ou directeurs généraux délégués de Gaillon Invest II seront limités par son objet social, par les pouvoirs attribués à son actionnaire et au Conseil d'Administration de Holding Gaillon II. Ainsi, le président et le directeur général (ou directeur général délégué) devront soumettre les décisions importantes concernant Gaillon Invest II ou ses filiales qui relèveraient de la compétence du Conseil d'Administration de Holding Gaillon II (voir ci-après) à l'accord préalable dudit Conseil d'Administration. A l'inverse, tant que MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel et Wolfovski seront dirigeants de la Société, le conseil d'administration de Holding Gaillon II ne pourra prendre un certain nombre de décisions importantes concernant la conduite des affaires de la Société sans leur accord.

Enfin, il est prévu qu'au plus tard un jour ouvré avant la date de règlement-livraison de l'Offre, M. Henri Giscard d'Estaing soit nommé président et M. Michel Wolfovski directeur général délégué de Gaillon Invest II.

2.3.2 Commissariat aux comptes

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Le commissaire aux comptes titulaire de Gaillon Invest II est :

Ernst & Young Audit
Paris la Défense 1, 1-2 place des Saisons
92400 Courbevoie

Le commissaire aux comptes suppléant de Gaillon Invest II est :

Auditex
Paris la Défense 1, 1-2 place des Saisons
92400 Courbevoie

2.4 Assemblées générales

2.4.1 Consultations des associés

En cas de pluralité d'associés, les associés sont consultés à l'initiative du Président, du Directeur Général ou de l'associé ou des associés majoritaire(s). Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci peut être consulté à l'initiative du Président ou du Directeur Général ou prendre des décisions de sa propre initiative.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que

¹⁰ M. Jiannong Qian est également (i) *President Commercial Investment Group* et *Senior Managing Director* du Groupe Fosun et (ii) administrateur de : Yuyuan Tourist Mart (Chine, société cotée), FF Group (Grèce, société cotée), Sinopharm (Chine), Shanghai Yuyuan Tourist Mart Co. Ltd (Chine) et (iii) administrateur non-exécutif et vice-président de Zhaojin Mining Industry C. Ltd (Chine, société cotée).

soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé justifiant d'un mandat. Tout mandataire peut détenir un nombre de mandat illimité mais ne peut en aucun cas se substituer une autre personne. Tous moyens de communication (vidéo, télex, fax, e-mail, etc.) peuvent être utilisés dans l'expression des décisions. Toute décision des associés pourra prévoir la date à laquelle elle prendra effet et/ou les conditions de sa prise d'effet. Les décisions collectives des associés sont prises, au choix de la personne à l'initiative de la consultation, (i) en assemblée générale réunie au siège social ou en tout lieu indiqué sur la convocation, (ii) par correspondance ou (iii) par la signature d'un acte, ou de plusieurs actes rigoureusement identiques, signé par l'ensemble des associés ayant un droit de vote.

Lorsque la société ne compte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés par la loi ou certaines des dispositions des statuts. Les décisions sont prises personnellement par l'associé unique par la signature d'un procès-verbal de décision. Il ne peut pas déléguer ses pouvoirs à un tiers.

2.4.2 Délibérations

Sauf dans les cas où il en est disposé autrement par une disposition légale impérative ou une stipulation des statuts, les décisions collectives sont valablement prises à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

2.5 Description des activités de Gaillon Invest II

2.5.1 Activités principales

Gaillon Invest II est une société holding sans activité opérationnelle.

2.5.2 Événements exceptionnels et litiges significatifs

Il est rappelé que Gaillon Invest II a été constituée le 5 septembre 2014, et clôturera son premier exercice le 31 octobre 2014.

Depuis sa date de création, Gaillon Invest II a eu pour activité la préparation et le dépôt de l'Offre. Dans ce cadre, Gaillon Invest II a entrepris les principales actions suivantes : (i) conclusion de l'ensemble des accords relatifs à l'Offre et notamment conclusion de l'Accord d'Investissement, ainsi que de la documentation liée à son financement, (ii) dépôt de l'Offre auprès de l'AMF par les banques présentatrices (déposée le 12 septembre 2014) (iii) réalisation de l'ensemble des opérations liées au dépôt de l'Offre ou résultant de la conclusion des accords visés ci-dessus (et notamment les déclarations de franchissement de seuils et d'intention à l'AMF (cf. D&I n° n°214C1898 en date du 15 septembre 2014) et à la Société, et les déclarations de clauses préférentielles de cession ou d'acquisition, à l'AMF (cf. D&I n°214C1898 en date du 15 septembre 2014 et à la Société au titre de l'article L. 233-11 du Code de Commerce).

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Gaillon Invest II a connaissance, qui est en suspens ou dont Gaillon Invest II est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu depuis sa constitution des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Gaillon Invest II.

2.5.3 Salariés

Gaillon Invest II n'emploie aucun salarié.

2.6 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Gaillon Invest II a été constituée le 5 septembre 2014 pour les besoins du lancement de l'Offre et a vocation à détenir des actions et OCEANES Club Méditerranée. A sa constitution, ses comptes comprenaient

uniquement les disponibilités correspondant au versement du capital social de 1 euro, composé d'une action, entièrement libérée. Le bilan simplifié non audité de Gaillon Invest II à la date de constitution était le suivant :

ACTIF (Euros)	
Liquidités :	1,00
PASSIF (Euros)	
Capital social :	1,00

L'exercice social se clôturant le 31 octobre de chaque année en application de ses statuts (ainsi qu'il est mentionné à la section 2.1.7), le premier exercice social de Gaillon Invest II n'est pas clôturé à la date du présent document. Depuis sa constitution, Gaillon Invest II a engagé environ 650.000 euros au titre de frais liés au dépôt de l'Offre, financés par voie de prêt d'associé auprès de son associé unique Holding Gaillon II, qui elle-même s'est financée par voie de prêt d'associé auprès de son associé unique l'Investisseur Fosun.

Les investissements en fonds propres et l'endettement externe prévus pour permettre de financer l'Offre sont décrits à la section 1.2.2 du présent document ainsi qu'à la section 1.3.1 de la Note d'Information.

3. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE FIDELIDADE

3.1 Renseignements de caractère général concernant Fidelidade

3.1.1 Dénomination sociale

Fidelidade – Companhia de Seguros, S.A.

3.1.2 Siège social

Largo do Calhariz, 30, 1249-001, Lisbonne (Portugal).

3.1.3 Forme et nationalité

Fidelidade est une société anonyme (*sociedade anónima*) de droit portugais.

3.1.4 Registre du commerce

Fidelidade est enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 500 918 880.

3.1.5 Durée et date d'immatriculation

Fidelidade a été constituée le 7 octobre 1935 pour une durée indéterminée à compter de son immatriculation.

3.1.6 Objet social

Fidelidade a pour objet social de mener des activités d'assurance et de réassurance, à la fois dans les domaines Vie et Non-Vie.

3.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

3.2 Informations générales concernant le capital social de Fidelidade

3.2.1 Capital social

Le capital social de Fidelidade est fixé à la somme de 381.150.000 €. Il est divisé en 121.000.000 actions d'une valeur nominale de 3,15 euros chacune et est intégralement libéré.

3.2.2 Droits de vote

Le capital de Fidelidade est composé uniquement d'actions ordinaires. 100 actions donnent droit à 1 droit de vote, étant précisé que les actionnaires détenant un nombre d'actions moindre peuvent voter en agrégeant leurs actions.

3.2.3 Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle

Le capital de Fidelidade est détenu à 80% par Longrun Portugal, SGPS, S.A., les 20% restant étant détenus par Caixa Seguros e Saúde, SGPS, S.A.¹¹.

Longrun Portugal, SGPS, S.A., société holding de droit portugais ayant son siège social sis Largo de S. Carlos 3, 1200-410 Lisbonne, Portugal et enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 510 999 018, est entièrement détenue par Millennium Gain Limited¹², elle-même entièrement détenue par Fosun Financial Holdings Limited¹³, filiale à 100% de Fosun International Limited.

Caixa Seguros e Saúde, SGPS, S.A. est entièrement détenue par Caixa Geral de Depósitos, S.A.¹⁴, elle-même entièrement détenue par l'Etat portugais.

3.2.4 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès au capital ou susceptible de donner accès au capital de Fidelidade.

3.3 Gouvernance et commissariat aux comptes de Fidelidade

3.3.1 Direction et administration

Fidelidade est dirigée par un Conseil d'administration présidé par M. Guo Guangchang¹⁵. Le Conseil d'administration délègue la gestion de tout ou partie des affaires courantes à un Comité exécutif présidé par M. Jorge Manuel Baptista Magalhães Correia (qui occupe la fonction de *Chief Executive Officer*)¹⁶. En outre, il est institué un Conseil de surveillance présidé par M. Pedro Antunes de Almeida¹⁷ en charge du contrôle

¹¹ Caixa Seguros e Saúde, SGPS, S.A., est une société holding de droit portugais ayant son siège social sis Avenida João XXI, n° 63, 1000-300 Lisbonne, Portugal, enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 504622510.

¹² Millennium Gain Limited est une société de droit hongkongais ayant son siège social sis Level 54, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 1923502.

¹³ Fosun Financial Holdings Limited est une société de droit hongkongais ayant son siège social sis Level 54, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 1709927.

¹⁴ Caixa Geral de Depósitos, S.A., est une banque de droit portugais ayant son siège social sis Avenida João XXI, n° 63, 1000-300 Lisbonne, Portugal, enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 500960046

¹⁵ Les autres membres du Conseil d'administration sont : João Nuno de Oliveira Jorge Palma (Vice-Président), Jorge Manuel Baptista Magalhães Correia (Vice-Président), Wang Qunbin, Nuno Maria Pinto de Magalhães Fernandes Thomaz, Jorge Telmo Maria Freire Cardoso, Ding Guoqi, Lee Michael, Fu Jian, Xu Yao, José Manuel Alvarez Quintero, António Manuel Marques de Sousa Noronha, Rogério Miguel Antunes Campos Henriques et Wai Lam William Mak.

¹⁶ Les autres membres du Comité exécutif sont : António Manuel Marques de Sousa Noronha, José Manuel Alvarez Quintero, Rogério Miguel Antunes Campos Henriques et Wai Lam William Mak.

¹⁷ Les autres membres du Conseil de surveillance sont : José António da Costa Figueiredo et Luís Manuel Machado Vilhena da Cunha et Jorge Manuel dos Santos Pereira Pichel (Suppléant).

des activités de la société en lien avec les commissaires aux comptes.

Les membres du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du Comité exécutif sont désignés par le Conseil d'administration.

3.3.2 Commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes au sens du droit portugais de Fidelidade est :

Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A., numéro 178, représentée par Ana Rosa Ribeiro Salcedas Montes Pinto, ROC n.1230, ayant son siège social sis Avenida da República 90 – 6th Floor, 1600-206 Lisbonne, Portugal.

3.4 Description des activités de Fidelidade

3.4.1 Activités principales

Les principales activités de Fidelidade sont l'assurance et la réassurance, à la fois dans les domaines Vie et Non-Vie.

3.4.2 Evénements exceptionnels et litiges significatifs

Il n'existe pas, au meilleur des connaissances de Fidelidade à la date du présent document, d'évènement exceptionnel ou de litige significatif survenu au cours des 12 derniers mois susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités de Fidelidade.

3.4.3 Salariés

Fidelidade emploie, au jour du présent document, environ 3.700 salariés dans le monde.

3.5 Patrimoine –Situation financière – Résultats

Une présentation synthétique des bilans et comptes de résultats au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 résultant, d'une part, des comptes sociaux de Fidelidade au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que certifiés par les commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires de la société¹⁸ et, d'autre part, des comptes sociaux semestriels de Fidelidade au 30 juin 2014¹⁹, figurent en Annexe A au présent document.

En février 2014, Fosun International Limited, à travers la société holding Longrun Portugal, SGPS, S.A, a conclu l'acquisition auprès de Caixa Seguros e Saúde, SGPS, S.A de 80% du capital de chacune de Fidelidade et des sociétés de droit portugais Multicare – Seguros de Saúde, S.A.et Cares – Companhia de Seguros, S.A. Pour les besoins de cette opération, dont la réalisation est intervenue en mai 2014, des comptes annuels combinés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 de ces trois sociétés sous contrôle commun ont été établis et audités par des auditeurs indépendants en avril 2014. Les principaux indicateurs financiers résultant de ces comptes combinés et des comptes combinés au 30 juin 2014²⁰, figurent en Annexe B au présent document.

¹⁸ Fidelidade n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés selon le droit portugais.

¹⁹ Les comptes sociaux semestriels de Fidelidade au 30 juin 2014 n'ont pas été certifiés par des commissaires aux comptes du fait de l'absence d'obligation d'établir et de faire certifier de tels comptes en droit portugais.

²⁰ Les comptes combinés au 30 juin 2014 de Fidelidade et des sociétés de droit portugais Multicare – Seguros de Saúde, S.A.et Cares et Cares – Companhia de Seguros, S.A n'ont pas été certifiés par des commissaires aux comptes du fait de l'absence d'obligation d'établir et de faire certifier de tels comptes en droit portugais.

4. ATTESTATIONS DES CO-INITIATEURS RELATIVES AU PRESENT DOCUMENT

4.1 Pour Gaillon Invest II

« J'atteste que le présent document, en tant qu'il concerne l'Offre et Gaillon Invest II, qui a été déposé le 15 octobre 2014, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest II et Fidelidade visant les actions et les OCEANes de la société Club Méditerranée.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Gaillon Invest II
Représentée par
Jiannong Qian

4.2 Pour Fidelidade

« J'atteste que le présent document, en tant qu'il concerne l'Offre et Fidelidade, qui a été déposé le 15 octobre 2014, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest II et Fidelidade visant les actions et les OCEANes de la société Club Méditerranée.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Fidelidade
Représentée par
William Mak
dûment autorisé

5. ANNEXE A : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BILANS ET COMPTES DE RESULTATS DE FIDELIDADE

(Montants en euros)

BILAN	Juin 2014	2013	2012
	Valeur Nette	Valeur Nette	Valeur Nette
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, dépôts à vue	250 092 380	155 209 738	605 543 198
Participation dans les sociétés associées	98 244 381	70 580 915	71 940 815
Actifs financiers détenus à fins de transactions	-	-	75 505 871
Actifs financiers reconnus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	926 993 572	909 720 453	1 107 334 889
Actifs financiers disponibles à la vente	6 426 292 619	6 235 877 759	6 192 522 639
Prêts et créances	1 414 686 982	1 354 960 417	621 127 576
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	2 674 180 410	2 877 576 151	3 116 712 595
Terrains et bâtiments	353 872 471	357 742 047	368 030 208
Autres immobilisations corporelles	10 830 153	11 236 072	9 871 450
Stocks	128 147	122 059	219 313
immobilisations incorporelles	18 023 011	19 453 366	20 458 641
Part des réassureurs dans les provisions techniques	265 065 957	258 866 105	270 129 391
Actifs liés aux engagements sociaux long terme	3 524 185	4 716 813	6 108 643
Autres débiteurs pour des opérations d'assurance et autres opérations	148 915 640	180 702 620	211 247 216
Actifs d'impôts	164 130 401	164 543 274	140 334 037
Compte de régularisation actif	18 067 023	24 634 299	21 091 214
TOTAL DE L'ACTIF	12 773 047 332	12 625 942 088	12 838 177 696

(Montants en euros)

BILAN	Juin 2014	2013	2012
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Provisions Techniques	3 927 415 478	3 945 713 648	4 118 173 874
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement	7 142 407 318	7 026 611 568	6 749 113 079
Autres passifs financiers	128 591 312	113 283 072	199 218 332
Autres créditeurs dans le cadre d'opérations d'assurance et autres opérations	186 778 125	117 372 224	127 496 332
Passifs d'impôts	150 326 355	69 675 004	146 705 871
Compte de régularisation passif	43 248 542	54 844 667	52 578 417
Autres provisions	161 105 437	142 984 845	122 295 592
TOTAL PASSIF	11 739 872 567	11 470 485 028	11 515 581 497
CAPITAUX PROPRES			
Capital	381 150 000	381 150 000	605 000 000
Réserves de Réévaluation	261 229 768	122 025 276	65 306 343
Réserves d'impôts différés	(59 801 349)	(18 271 174)	(4 505 260)
Autres Réserves	264 569 898	480 582 208	454 853 998
Bénéfices non répartis	97 503 669	86 160 317	103 403 245
Résultat de l'exercice	88 522 779	103 810 433	98 537 873
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 033 174 765	1 155 457 060	1 322 596 199
TOTAL PASSIF, ET CAPITAUX PROPRES	12 773 047 332	12 625 942 088	12 838 177 696

COMPTE DE RESULTAT 30 JUIN 2014

(Montants en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Juin 2014			
	Technique d'assurance vie	Technique d'assurance non vie	Non Technique	Total
Primes acquises, nettes de réassurance	126 163 277	321 215 924	-	447 379 201
Commissions de contrats d'assurance et d'opérations considérées comptablement comme des contrats d'investissement ou comme des contrats de prestation de service	1 017 386	-	-	1 017 386
Charges de sinistres, nets de réassurance	(144 573 582)	(244 512 213)	-	(389 085 795)
Prestations versées	(141 112 313)	(254 917 572)	-	(396 029 885)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(3 461 269)	10 405 359	-	6 944 090
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	948 311	(3 132 909)	-	(2 184 598)
Provision mathématique d'assurance vie, nette de réassurance	38 830 418	-	-	38 830 418
Participations aux bénéfices, nettes de réassurance	11 629 426	(437)	-	11 628 989
Charges d'exploitation nettes	(44 249 199)	(107 911 821)	-	(152 161 020)
Produits financiers	164 196 558	35 149 976	12 096 688	211 443 222
Charges financières	(9 229 463)	114 825	(777 849)	(9 892 487)
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 547 860	157 150	914 204	3 619 214
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(14 710 763)	2 899 186	119 136	(11 692 441)
Ecart de change	162 879	76 434	(15 609)	223 704
Produits nets générés par la vente d'actifs non financiers non reconnus comme actifs non courants détenus pour la vente et activités abandonnées	-	(1 626 660)	(622 068)	(2 248 728)
Pertes de valeurs (nettes de reprises)	(2 455 704)	(2 785 820)	(17 001 567)	(22 243 091)
Autres produits / charges techniques, nets de réassurance	197 752	410 706	-	608 458
Autres produits/ charges	-	-	299 303	299 303
RESULTAT AVANT IMPOT	130 475 156	54 341	(4 987 762)	125 541 735
Impôt courant sur le revenu de l'exercice	-	-	(45 397 687)	(45 397 687)
Impôt différé sur le revenu de l'exercice	-	-	8 378 731	8 378 731
RESULTAT NET	130 475 156	54 341	(42 006 718)	88 522 779

COMPTE DE RESULTAT 31 DÉCEMBRE 2013

(Montants en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT	2013			
	Technique d'assurance vie	Technique d'assurance non vie	Non Technique	Total
Primes acquises, nettes de réassurance	220 004 240	669 334 260	-	889 338 500
Commissions de contrats d'assurance et d'opérations considérés comptablement comme des contrats d'investissement ou comme des contrats de prestation de service	2 045 747	-	-	2 045 747
Charges de sinistres, nettes de réassurance	(322 355 830)	(484 937 785)	-	(807 293 615)
Prestations versées	(329 086 535)	(522 869 067)	-	(851 955 602)
Variation de la provision pour sinistres à payer	6 730 705	37 931 282	-	44 661 987
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	3 253 772	(25 191 446)	-	(21 937 674)
Provision mathématique d'assurance vie, nette de réassurance	148 698 235	-	-	148 698 235
Participations aux bénéfices, nettes de réassurance	7 546 211	(94 090)	-	7 452 121
Charges d'exploitation nettes	(64 310 151)	(218 919 542)	-	(283 229 693)
Produits financiers	366 756 523	64 136 272	15 709 279	446 602 074
Charges financières	(3 809 092)	(4 238 663)	(1 234 598)	(9 282 353)
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(155 216 316)	8 301 546	592 394	(146 322 376)
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(29 486 010)	2 803 962	126 907	(26 555 141)
Ecarts de change	(508 017)	(407 050)	798 545	(116 522)
Produits nets générés par la vente d'actifs non financiers non reconnus comme actifs non courants détenus pour la vente et activités abandonnées	-	(9 288 578)	(926 737)	(10 215 315)
Pertes de valeurs (nettes de reprises)	(17 507 972)	(19 832 790)	(16 108 382)	(53 449 144)
Autres produits / charges techniques, nets de réassurance	355 093	3 359 639	-	3 714 732
Autres produits/ charges	-	-	711 743	711 743
RESULTAT AVANT IMPOT	155 466 433	(14 974 265)	(330 849)	140 161 319
Impôt courant sur le revenu de l'exercice	-	-	(58 487 290)	(58 487 290)
Impôt différé sur le revenu de l'exercice	-	-	22 136 404	22 136 404
RESULTAT NET	155 466 433	(14 974 265)	(36 681 735)	103 810 433

COMPTE DE RESULTAT 31 DÉCEMBRE 2012

(Montants en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT	2012			
	Technique d'assurance vie	Technique d'assurance non vie	Non Technique	Total
Primes acquises, nettes de réassurance	237 284 905	697 645 920	-	934 930 825
Commissions de contrats d'assurance et d'opérations considérés comptablement comme des contrats d'investissement ou comme des contrats de prestation de service	2 531 733	-	-	2 531 733
Charges de sinistres, nettes de réassurance	(549 012 822)	(537 541 086)	-	(1 086 553 908)
Prestations versées	(568 105 939)	(539 493 891)	-	(1 107 599 830)
Variation de la provision pour sinistres à payer	19 093 117	1 952 805	-	21 045 922
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	(3 758 461)	8 059 682	-	4 301 221
Provision mathématique d'assurance vie, nette de réassurance	368 470 274	-	-	368 470 274
Participations aux bénéfices, nettes de réassurance	19 423 560	(26 524)	-	19 397 036
Charges d'exploitation nettes	(61 008 502)	(232 060 069)	-	(293 068 571)
Produits financiers	357 895 430	67 796 444	13 165 227	438 857 101
Charges financières	(4 319 537)	11 281 010	(731 309)	6 230 164
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(137 404 916)	10 587 316	(850 896)	(127 668 496)
Produits nets sur actifs et passifs financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(12 194 693)	5 110 712	646 371	(6 437 610)
Ecart de change	209 508	73 059	151 571	434 138
Produits nets générés par la vente d'actifs non financiers non reconnus comme actifs non courants détenus pour la vente et activités abandonnées	(6 539)	(1 713 419)	(3 528 773)	(5 248 731)
Pertes de valeurs (nettes de reprises)	(67 639 342)	(18 472 636)	(26 169 515)	(112 281 493)
Autres produits / charges techniques, nets de réassurance	290 684	2 358 842	-	2 649 526
Autres produits/ charges	-	-	3 779 104	3 779 104
RESULTAT AVANT IMPOT	150 761 282	13 099 251	(13 538 220)	150 322 313
Impôt courant sur le revenu de l'exercice	-	-	(31 164 065)	(31 164 065)
Impôt différé sur le revenu de l'exercice	-	-	(20 620 375)	(20 620 375)
RESULTAT NET	150 761 282	13 099 251	(65 322 660)	98 537 873

6. ANNEXE B : PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES COMBINES

(Eur million)

INDICATEURS	Juin 2014	2013	2012
Actif	13 030,6	12 813,6	13 016,9
dont : Investissements (incluant la trésorerie et les dépôts bancaires)	12 384,7	12 199,2	12 374,1
Capitaux Propres	1 128,1	1 272,9	1 419,4
Passif	11 878,4	11 522,1	11 578,4
Solvabilité	173,6%	180,8%	220,3%
Résultat net	87,7	113,3	109,1
Rendement pour les actionnaires	7,3%	8,3%	9,2%
Résultat technique	122,8	157,5	182,4
Assurance vie	114,3	155,3	149,7
Assurance non vie	8,5	2,2	32,6
Indicateurs techniques (net de réassurance)			
Assurance Non vie ratio de sinistre (*)	74,3%	76,7%	76,1%
Assurance Non vie ratio de dépenses	28,7%	28,4%	29,1%
Assurance Non vie ratio combiné (*)	102,9%	105,1%	105,2%
Charge des opérations d'assurance vie / Passifs techniques d'assurance vie	0,5%	0,7%	0,7%
INDICATEURS DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE			
Primes d'assurance directe (Eur million)	1 999,0	3 617,9	3 269,6
Vie	114,8	240,0	261,2
Contrats d'investissement (instruments financiers)	1 319,8	2 305,5	1 909,7
Non vie	564,5	1 072,4	1 098,7
Part de Marché (activité au Portugal)	26,8%	26,9%	29,3%
Vie (incluant contrats d'investissement)	27,1%	27,2%	31,0%
Non vie	25,9%	26,1%	26,4%

(*) Hors intérêts techniques sur les indemnités d'accidents du travail, pour comparaison internationale